

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION

TENU LES 5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2013

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 5, 6 et 7 décembre 2013.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

- Ø Rencontre avec le maire de Chambly, M. Denis Lavoie
- Ø Liquides biologiques
- Ø Horaire hybride et réaction des membres touchés par les projets pilotes
- Ø Présentation du rapport Voirol sur l'absentéisme à l'État-major
- Ø Firme de lobbyiste Hatley
- Ø Texte du régime de retraite
- Ø Big Ten - Automne 2014
- Ø Lettre d'appui à la Fraternité des policiers de Trois-Rivières
- Ø Mise à jour de la trousse des délégués et accueil des nouveaux délégués
- Ø Journée des directeurs avec le président
- Ø Rencontre avec l'État-major
- Ø Cours préparatoire à la retraite
- Ø Coalition nationale contre le tabac de contrebande

Rencontre avec le maire de Chambly, M. Denis Lavoie

À la suite d'une question d'un directeur, le président, M. Pierre Veilleux, explique que M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, et lui-même ont rencontré le maire de Chambly. Cette rencontre avait pour but d'informer l'Association de l'intention de M. Lavoie de déposer en Cour supérieure une requête pour obliger le gouvernement à donner la possibilité à la ville de Chambly d'une couverture SQ, et ce, même si cette municipalité fait partie de la Couronne Sud de la région de Montréal. Selon le président, M. Pierre Veilleux, M. Lavoie a un argument de texte au niveau de la *Loi sur la police* et son avis juridique semble fondé. À suivre...

Liquides biologiques

Le président, M. Pierre Veilleux, explique qu'un comité fut mis sur pied par le ministre de la Sécurité publique regroupant les trois Associations syndicales policières et l'Association des chefs de police du Québec. À la suite de quelques rencontres en grand groupe, il fut décidé de travailler en restreint et M. Denis Côté, de la Fédération des policiers municipaux du Québec, fut désigné pour représenter le monde syndical policier. À la suite de la connaissance de la date de la première réunion restreinte, il fut convenu d'envoyer le rapport du comité CREF de l'APPQ aux participants afin de

maximiser les chances de formuler des argumentations qui pourraient convaincre éventuellement le ministère de la Santé et des Services sociaux d'adopter une loi.

Horaire hybride et réaction des membres touchés par les projets pilotes

Le président, M. Pierre Veilleux, explique le refus catégorique de l'employeur de reconduire cet horaire, et ce, même sous forme de projet pilote modifié. Le président explique avoir défait, avec son équipe du CPC, la grande majorité des arguments de l'employeur lors d'une séance du CPC et que l'Association avait même proposé un horaire modifié à l'avantage de l'employeur. Le président mentionne qu'une demande syndicale sera adressée à l'employeur lors de la prochaine négociation. Entretemps, le président encourage les membres touchés par les projets pilotes ainsi que ceux intéressés par ce nouvel horaire à manifester leur mécontentement auprès de leurs supérieurs.

Présentation du rapport Voirol sur l'absentéisme à l'État-major

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que les membres du CPC ont présenté à l'État-major le 30 octobre dernier le rapport Voirol sur l'absentéisme et que celui-ci fut bien reçu. Maintenant, le président informe que le CPC sera saisi prochainement d'une demande afin de former un sous-comité du Comité paritaire et conjoint afin de donner suite aux recommandations du docteur Voirol. Dossier à suivre...

Firme de lobbyiste Hatley

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'il a rencontré M. Christian Lévesque, de la firme Hatley Stratégie, le 5 décembre dernier en compagnie de M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, et de M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, afin d'évaluer la possibilité de collaboration au niveau de certains mandats de lobbyiste. M. Lévesque a une expérience politique comme député à l'Assemblée nationale et dans le commerce international. Il fut décidé de collaborer avec M. Lévesque pendant trois mois et de réévaluer par la suite.

Texte du régime de retraite

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que les membres du CPC syndical ont décidé qu'une copie des nouveaux textes du régime de retraite serait distribuée à tous les membres, et ce, même si la possibilité de copies électroniques est prévue au contrat de travail. La raison est que le régime de retraite touche, en plus des membres, les conjoints et les enfants; alors, il est important d'en posséder une copie papier, car la copie électronique serait difficilement accessible pour les conjoints et les enfants des membres.

Big Ten - Automne 2014

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que les membres de l'APPQ participant au Big Ten se sont proposés hôtes pour la réunion de l'automne 2014.

Lettre d'appui à la Fraternité des policiers de Trois-Rivières

M. Dominic Ricard explique qu'un vice-président de la Fraternité des policiers de Trois-Rivières fut congédié pour une invalidité survenue à la suite d'un accident de travail. Il explique qu'il s'agit d'une mesure de représailles due à ses activités syndicales et du climat de travail malsain qui perdure dans ce service de police. M. Ricard a proposé que le président envoie une lettre d'appui à la Fraternité et cette proposition a été adoptée unanimement.

Mise à jour de la trousse des délégués et accueil des nouveaux délégués

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'une mise à jour de la trousse des délégués fut effectuée et rappelle aux directeurs qu'une journée de formation est prévue lors de la nomination d'un nouveau délégué. À cet effet, un formulaire d'encadrement afin de n'oublier personne sera mis de l'avant de la part du vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais.

Journée des directeurs avec le président

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction de son intention de passer une journée avec tout directeur à l'intérieur de leur district respectif.

Il invite chaque directeur à décider du travail qui sera fait pendant cette journée et à lui soumettre des dates. Il indique que l'exercice devrait être complété d'ici la fin du mois de mars.

Rencontre avec l'État-major

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'une rencontre fut effectuée le 17 septembre dernier entre l'Exécutif syndical et l'État-major. Plusieurs dossiers furent abordés, mais peu furent traités sur le fond.

Cours préparatoire à la retraite

En réponse à un questionnement d'un directeur sur le retranchement des conjoints pour le cours préparatoire à la retraite, le président, M. Pierre Veilleux, informe que cette décision est d'ordre pécuniaire à la suite des coupures budgétaires du gouvernement et a la capacité de couvrir plus de membres par groupe. De plus, il rappelle aux directeurs que ce cours n'est pas conventionné et que l'Association ne peut contester cette décision par voie de grief.

Coalition nationale contre le tabac de contrebande

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que M. Michel Rouillard, retraité de la SQ, et M. Carlos Godoy sont venus rencontrer les membres du Bureau exécutif afin de solliciter un partenariat avec ce regroupement. Cette coalition exerce une pression auprès des gouvernements fédéral et provincial pour faire évoluer les lois reliées à la contrebande du tabac. Le Bureau exécutif a décidé de ne pas faire partie de la coalition pour l'instant.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Ø Discipline
- Ø Déontologie
- Ø Tri sécuritaire
- Ø Mesures administratives
- Ø Assistance judiciaire
- Ø Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF)
- Ø CRDP
- Ø Comité de Restructuration
- Ø Fonds de soutien et défense

Discipline

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 44 dossiers disciplinaires à l'étape d'enquête et 48 dossiers en attente d'audition.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction qu'il a reçu des commentaires positifs des directeurs ayant expérimenté le rôle de support auprès des membres de leur district cités devant un officier seul (entrevue disciplinaire).

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction concernant un dossier impliquant un membre qui avait été reconnu coupable au criminel de méfaits sur un véhicule. Le comité 119 (2) n'a pas retenu les circonstances particulières invoquées et destitue le membre. L'Association ira en arbitrage dans ce dossier.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction qu'il y a eu des discussions avec la Direction des normes professionnelles, ainsi qu'en Comité paritaire et conjoint, en raison de modifications au processus de radiation pouvant créer des délais ou refus injustifiés. Faisant suite aux discussions, la situation devrait se régulariser.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction en regard d'une question posée par un directeur sur le maintien de

la classe d'urgence du permis de conduire, soit ce qu'il advient si le membre refuse de payer le certificat médical requis pour le maintien de la classe. M. Painchaud explique qu'il est de la responsabilité du membre d'assurer le maintien d'un permis valide, y incluant les classes nécessaires pour exercer son travail et qu'à défaut l'employeur pourrait procéder à des mesures administratives et/ou disciplinaires. Donc, les frais médicaux nécessaires pour le maintien de la classe doivent faire l'objet d'une demande lors des prochaines négociations du contrat de travail.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction que l'inspecteur-chef Richard Moffet quitte la Direction des normes professionnelles pour une autre direction. Son remplaçant n'est pas encore connu.

Déontologie

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 22 dossiers déontologiques à l'étape d'enquête et 42 dossiers en attente d'audition.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction que, dans le cadre d'une requête devant le Comité de déontologie pour un arrêt des procédures en raison de délai déraisonnable, il a témoigné sur les divers impacts négatifs (promotion, mission à l'étranger, arrêt McNeil) visant un policier faisant l'objet d'une cause pendante en déontologie.

Tri sécuritaire

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction qu'il a été appelé à témoigner dans un arbitrage du département des Ressources humaines concernant le refus d'obtenir une promotion mais, juste avant l'audience, une entente entre les parties est intervenue, mettant ainsi fin au litige. M. Painchaud n'a donc pas eu à témoigner.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction qu'il fut invité à rencontrer les nouveaux membres du Comité sur le tri sécuritaire à la Sûreté du Québec, le 15 janvier 2014. Le but de la rencontre consiste à effectuer l'historique complet de l'évolution des mesures relatives au tri sécuritaire, en lien avec EMP.PLAC.-31 et EMP.PLAC.-35, ainsi que de présenter le point de vue syndical sur le sujet.

Mesures administratives

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a un total de 26 membres faisant l'objet d'une mesure administrative en lien avec des procédures criminelles en cours. De ce nombre, huit membres font l'objet d'un relevé provisoire à demi-solde en raison d'un dépôt d'accusations criminelles poursuivies par acte et non reliées à l'exercice de leur fonction.

Assistance judiciaire

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction d'une mise à jour du formulaire d'assistance judiciaire et des documents contenus dans la trousse du délégué syndical.

Comité de Recherche en Emploi de la Force (CREF)

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, également coordonnateur de ce comité, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu des rencontres préparatoires pour l'élaboration d'un projet de questionnaire couvrant tous les aspects de l'intervention policière lors de l'usage de la force. Faisant suite à une rencontre du comité tenue le 5 novembre 2013, le projet de questionnaire fut bonifié et validé, et un échéancier fut établi pour débiter une analyse quantitative et qualitative visant des policiers et policières ayant été blessés lors de recours à l'usage de la force durant une intervention policière. La procédure sera la même que celle utilisée dans l'étude des risques biologiques, soit l'entrevue téléphonique par les membres du comité, directement avec les membres visés.

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction que les membres du CREF feront partie des membres du comité organisateur d'un projet d'envergure, soit la réalisation d'un sommet sur l'usage de la force dans le cadre du colloque du CRDP de 2015. Par ailleurs, le vice-président de la Fraternité des policiers de la ville de Québec, M. Danny Beaudoin, fera également partie du comité organisateur de cet événement. Les détails entourant ce projet feront l'objet d'un article dans la prochaine revue *Au Devoir*.

CRDP

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction que le prochain CRDP aura lieu le 20 mars 2014, à Québec. Les membres sont également informés des sujets de conférence qui seront abordés.

Comité de Restructuration

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, également coordonnateur de ce comité avec M. Luc Fournier, informe les membres qu'une rencontre aura lieu le 17 décembre 2013. Parmi les sujets qui seront discutés lors de cette rencontre, notons la structure syndicale, les réseaux sociaux et le projet d'un code d'éthique à l'Association.

Fonds de soutien et défense

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe le Conseil de direction qu'un comité *ad hoc* est formé afin d'évaluer une demande d'assumer les frais juridiques d'une policière effectuant un recours civil contre un citoyen. Le motif de la poursuite concerne des lésions qu'elle a subies à la suite de l'intervention policière effectuée avec ce dernier.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. CLAUDE BLAIS

- Ø Griefs en négociation
- Ø Interprétation du contrat de travail
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Comité paritaire et conjoint (CPC)
 - Dossier des agents en relations communautaires
 - Reclassement d'emplois
 - Déplacement de PAHV
- Ø Commission de formation et de recherche (CFR)
- Ø Sous-comité de Formation et de perfectionnement
 - Web-documentaire « Vulnérable »
 - Présentation de l'étude sur l'exposition aux liquides biologiques (CREF)
 - Formation RCR
 - PAPP - Sentence arbitrale du 8 novembre 2013
 - Suivi de la charte des heures excédentaires
 - Suivi de l'objectif 2013-2014 (formations offertes aux patrouilleurs)
- Ø Sous-comité des Griefs
- Ø Comité de la Jeunesse et de la condition féminine
- Ø Négociations du contrat de travail
 - Augmentation reliée à l'évolution du PIB
 - Texte du RRMSQ

Griefs en négociation

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'il négocie présentement un lot de griefs de régime de retraite et que ces griefs concernent diverses problématiques, telles que le rachat de périodes de congé sans solde et le mauvais calcul de l'ancienneté à l'intégration de cinq policiers de la Régie de police de Montcalm.

Interprétation du contrat de travail

§ Un directeur demande si le paiement des congés « D » à la suite d'un transfert comprend également le paiement des congés travaillés de formation (CTF). Le

vice-président aux Grievs et à la formation, M. Claude Blais, répond qu'il a vérifié avec ses collègues du CPC et que la réponse est oui car, au moment de la négociation, les deux types de congé n'ont pas été discutés. Il ajoute qu'il doit vérifier avec la Sûreté que les premiers congés à être payés soient les « D », car les CTF sont des congés plus forts étant soumis au ratio.

- § Un directeur mentionne que des emplois de policiers sont occupés par des civils; plus particulièrement, il cite le cas d'un retraité qui occupe l'emploi de coordonnateur accueil recruté à l'ENPQ. M. Claude Blais répond qu'il a été mis au courant de ce fait et qu'un grief sera déposé.

Le directeur poursuit avec le cas des moniteurs CRPQ; pour ces emplois, la Direction dit souhaiter couper ces postes par attrition et les combler par des civils. À ce sujet, MM. Blais et Veilleux mentionnent qu'il s'agit d'emplois compris à l'Annexe « B » du contrat de travail et qu'une intervention sera faite au Comité paritaire et conjoint.

Finalement, le directeur mentionne qu'au module Radar photo les postes de préposé au traitement de la preuve seront coupés par attrition et confiés à des civils. À ce sujet, MM. Blais et Veilleux font un historique de la présentation qui a été faite au Comité paritaire et conjoint au moment où le gouvernement a annoncé l'ajout de plusieurs radars photo fixes et mobiles et précisent que les opérateurs des radars photo seront des policiers et qu'il y a ajout d'ETC. Ils rappellent aussi qu'il s'agit d'emplois financés par d'autres ministères qui auraient bien aimé prendre le contrôle du projet.

- § Un directeur mentionne que son district a pris une position quant à l'octroi des congés « D ». Il donne comme exemple un policier qui fait une demande de congé pour un samedi soir avant l'affichage de l'horaire, puis que le gestionnaire, plutôt que de placer un PAHV sur la relève de soir pour lui permettre d'octroyer le congé, fera plutôt travailler le PAHV de jour de façon à pouvoir invoquer la nécessité de service pour refuser le congé. M. Claude Blais mentionne qu'il fera une intervention au service des Relations de travail.
- § Un directeur demande si une policière, qui bénéficie d'un congé spécial en vertu de l'article 33.30 du contrat de travail et qui travaille trois jours par semaine, doit être considérée en congé de maternité quatre semaines avant la date prévue d'accouchement. M. Claude Blais répond que oui, c'est le fond du texte et que, pour pouvoir se rendre jusqu'à la date d'accouchement pour débiter le congé de maternité, la policière doit être au travail à temps complet jusqu'à ce moment.

- § Un directeur aborde la question du guide d'interprétation qui est demandé par ses délégués. À la suite d'une discussion entre les membres du Conseil, il est proposé qu'à court terme les procès-verbaux des Conseils de direction soient utilisés afin de produire une liste des articles traités au point « Interprétation du contrat de travail » pour être distribuée aux directeurs.
- § Un directeur demande si la Sûreté peut invoquer le manque de personnel pour refuser une sortie annuelle à un membre d'un poste éloigné. M. Claude Blais répond que non, car c'est relié au ratio et que, si ce dernier n'est pas atteint, la Sûreté doit autoriser la sortie.

Arbitrages en cours

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, réfère les directeurs à la liste des arbitrages en cours de son département et fait quelques précisions concernant les dossiers suivants :

- Griefs 31537 et 31538 : le procureur au dossier est M^e Marco Gaggino. L'arbitre est choisi et des dates pour l'audition ont été proposées.
- Griefs 31196 et 31202 : ce sont des griefs qui ont été joints à l'arbitrage d'autres griefs du département de M. Jocelyn Boucher et pour lesquels il fera rapport plus tard.
- Griefs 27910 et 29966 : à la suite du décret des textes du régime de retraite, la CARRA a produit de nouvelles offres de rachat aux deux membres réglant ainsi le litige.

Comité paritaire et conjoint (CPC)

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que, depuis le dernier Conseil, neuf réunions paritaires ont été tenues dont deux CPC spéciaux, l'un portant sur le tri sécuritaire et l'autre sur la présentation du rapport sur l'absentéisme.

Il est mentionné que plusieurs ententes de règlements de griefs ont été signées ainsi qu'une entente pour la création d'une USG à Sept-Îles sur horaire de 12 heures.

Dossier des agents en relations communautaires

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'à la dernière rencontre du CPC la Sûreté nous a donné sa position finale concernant ce dossier, soit que les membres assignés en prêt dans un emploi non autorisé ne font pas de coordination; alors, la Sûreté n'autorise aucune rémunération additionnelle.

Il poursuit en disant que, depuis cette annonce, il a demandé aux deux directeurs du CPC de procéder à une collecte de données. L'objectif est de déterminer si nous allons déposer un grief parce qu'il a été convenu que le délai de grief a débuté au moment de l'annonce.

Reclassement d'emplois

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'à la dernière rencontre nous avons commenté le système que la Sûreté nous a présenté le printemps dernier et que nous ne pouvons pas adhérer à celui-ci parce qu'il ne nous apparaît pas avoir été élaboré avec toute la rigueur scientifique selon laquelle on procède dans ce genre de dossier.

Il précise qu'il a été convenu avec la Sûreté de dédier une rencontre du CPC en février 2014 pour présenter de part et d'autre chacun nos demandes et que, de notre point de vue, on appliquera les règles prévues à l'article 11.12 c) du contrat de travail.

Déplacement de PAHV

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction que la Sûreté nous a informés au dernier CPC qu'elle déplacera cinq postes réservés de PAHV en respect des règles de l'Annexe « R » et qu'elle gèlera la photo pour une période minimum de 90 jours en accord avec les règles de l'Annexe « R ». Il ajoute que ces déplacements se font avec des membres pour qui il y a le moins d'impact.

M. Blais mentionne qu'un PAHV sera déplacé du Poste de la MRC de Maria-Chapelaine vers le Poste principal de la MRC du Domaine-du-Roy. Un autre sera déplacé du Poste de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vers le Poste de la MRC d'Antoine-Labelle et trois membres seront déplacés du Poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Est vers le Poste autoroutier de la Montérégie Ouest qui est situé par ailleurs dans la même bâtisse.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, demande à M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, si la partie patronale a fourni la nouvelle liste avant de procéder à cette modification tel que le prévoit l'Annexe « R » du contrat de travail. M. Blais répond que la Sûreté produira des avis de placement pour ces policiers et qu'elle nous transmettra ultérieurement la répartition des PAHV dans les unités de la province.

Commission de formation et de recherche (CFR)

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que, depuis le dernier Conseil de direction, la CFR s'est réunie une fois le 19 septembre dernier.

M. Blais mentionne qu'un avis favorable a été donné pour que le Centre de recherche et de développement stratégique de l'ENPQ dépose la demande complète de subvention auprès du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité. L'objet du projet de recherche pour lequel est déposée la demande portera sur « Les pratiques policières novatrices sur les technologies de l'information et des communications en contexte de contrôle de foule ».

M. Blais informe aussi les membres du Conseil de direction que l'École est à développer de nouveaux cours, tels que :

- Utilisation des médias sociaux comme outil d'enquête.
- Enquêteur aux Crimes économiques.
- Instructeur des agents évaluateurs (drogue).

Sous-comité de Formation et de perfectionnement

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil de direction que le sous-comité s'est réuni deux fois depuis le dernier Conseil de direction, soit le 25 septembre et le 27 novembre derniers. La prochaine rencontre du sous-comité est prévue pour le 12 février 2014.

Les sujets suivants ont été traités :

Web-documentaire « Vulnérable »

M. Blais mentionne à ce sujet que le lancement officiel a été fait en octobre dernier à l'ENPQ et qu'il est hébergé sur le site de l'École. Pour ce qui est du plan de diffusion

pour nos membres, il est en développement actuellement, car le document est protégé et non accessible au grand public. Il ajoute que notre préoccupation au sous-comité se situe au niveau de l'intégration de certains volets de ce documentaire aux formations existantes dans le but d'améliorer nos interventions auprès des personnes en crise. Il précise qu'à la dernière réunion du sous-comité la Sûreté nous a informés qu'un des scénarios de la formation en emploi de la force a déjà été modifié.

Présentation de l'étude sur l'exposition aux liquides biologiques (CREF)

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que nous avons fait une présentation du rapport à la réunion du 25 septembre dernier et ouvert un dossier actif au sous-comité. Il est précisé que le rapport et le PowerPoint ont été déposés au sous-comité. M. Blais mentionne que l'objectif que nous poursuivons est de déterminer quelles actions peuvent être mises de l'avant pour rencontrer les recommandations en matière de formation présentées dans le rapport.

Formation RCR

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne que M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, lui a transmis le courriel d'un membre en octobre dernier portant sur la formation RCR et demandant celle-ci. Il mentionne que ce sujet a été traité à la dernière réunion du sous-comité. À cette occasion, la Sûreté nous informe que, dans le cadre du déploiement du défibrillateur externe automatisé (DEA), les membres qui reçoivent la formation sont qualifiés ou requalifiés RCR.

M. Blais mentionne que la Fondation des maladies du cœur recommande une requalification aux trois ans. M. Daniel Rolland précise qu'il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation. M. Blais poursuit en disant que le projet de déploiement du DEA se fait en trois phases et que la Sûreté en est à la deuxième phase. Pour ceux qui seront dans la troisième phase, ils peuvent demander une requalification RCR si cela fait plus de trois ans qu'ils ont été requalifiés.

PAPP - Sentence arbitrale du 8 novembre 2013

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'à la dernière réunion du sous-comité nous avons déposé une copie de cette sentence arbitrale portant sur un grief de congédiement. Bien que l'arbitre ait maintenu le congédiement, il questionne particulièrement les évaluateurs et la formation qu'ils reçoivent pour l'application du PAPP.

Concernant ce sujet, la Sûreté mentionne que le programme a été revu ainsi que le guide d'évaluation. Quoiqu'il en soit, un dossier actif a été ouvert pour discuter de la formation des évaluateurs et s'assurer que tout soit fait correctement.

Suivi de la charte des heures excédentaires

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, mentionne qu'à la dernière réunion le sous-comité a décidé de procéder à la réévaluation de plusieurs formations aux fins des heures excédentaires. Il est mentionné que nous avons aussi décidé d'ajouter une colonne au document qui précisera la date de la dernière révision ou si la formation fait l'objet d'une révision des heures excédentaires. M. Blais précise que le document sera mis à jour pour tenir compte de cette décision. Il est mentionné qu'entre autres formations qui feront l'objet d'une révision celle de la formation des techniciens SIJ dispensée au Collège canadien de la police est visée afin de s'assurer que le nombre de 80 heures excédentaires octroyées corresponde à la réalité. Finalement, il est mentionné que, pour le mode de fonctionnement, il a été convenu qu'à chaque fois où il y aura une correction à la charte nous signerons une nouvelle version qui sera téléchargée sur l'Intranet de la Sûreté et diffusée aux directeurs de l'APPQ.

Suivi de l'objectif 2013-2014 (formations offertes aux patrouilleurs)

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne qu'à la rencontre du 25 septembre dernier un tableau préparé conjointement a été déposé au sous-comité. Ce tableau représente une analyse comparée de l'AST du patrouilleur avec les formations disponibles. Il est mentionné que la Sûreté a procédé au cours de l'automne à la formation de *focus group* de patrouilleurs comptant de 0 à 5 ans d'ancienneté et de 5 à 10 ans d'ancienneté afin de savoir s'il manque des formations et/ou savoir si des formations peuvent être améliorées. Étant donné que le dernier *focus group* a été rencontré le 21 novembre 2013, le rapport de ces rencontres n'a pu être produit et présenté à la rencontre du 26 novembre. Il le sera à la prochaine rencontre.

Sous-comité des Griefs

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres que, depuis le dernier Conseil, il y a eu trois rencontres paritaires du sous-comité, dont la dernière a été tenue le lundi 2 décembre 2013. Il mentionne que le traitement des griefs d'avant 2006 est complété et que le sous-comité a débuté le traitement de griefs de 2006 à 2010 et plus particulièrement un lot de griefs reliés à l'article 20.03 et un autre relié à l'Annexe « R-1 » quant à son application en 2006, ainsi que des griefs reliés aux

articles 6 et 30 qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la réunion du 2 décembre. Il précise que le lot de griefs reliés à l'allocation vestimentaire est réglé, que l'entente sera signée au prochain CPC (9 décembre 2013), puis que la Sûreté procédera au paiement dans les 45 jours suivant la signature de l'entente.

M. Blais fournit aux membres du Conseil quelques statistiques reliées au sous-comité, comme le fait qu'il y a eu 11 rencontres paritaires au cours de l'année. Il mentionne que 199 griefs ont été traités et que, parmi ceux-ci, 137 ont été réglés en faveur des membres, 34 ont été retirés, 1 a été référé au CPC, 3 ont été joints à des arbitrages en cours et 24 demeurent inscrits à l'ordre du jour du sous-comité en traitement.

Comité de la Jeunesse et de la condition féminine

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Claude Blais, informe les membres du Conseil que le comité s'est réuni deux fois depuis le dernier Conseil de direction, soit le 26 septembre et le 28 novembre derniers et que la prochaine réunion est prévue pour le 23 janvier prochain.

Il précise qu'à la première rencontre il y a eu échange sur les objectifs de chacun, l'établissement d'un calendrier des travaux, ainsi qu'une présentation portant sur l'évolution des relations de travail au Québec. Puis, les membres du comité ont été conviés à prendre connaissance de certains articles du contrat de travail en vue de la seconde rencontre, de même qu'à débiter la réflexion sur les questions ou sujets qu'on souhaite sonder auprès des membres.

M. Blais mentionne qu'à la deuxième rencontre les membres ont échangé sur leur réflexion quant aux questions et sujets à sonder, qu'il y a eu un échange sur la méthodologie à être employée pour consulter les membres de l'Association, de même qu'un bref historique de l'évolution de la Sûreté du Québec à travers le temps.

Négociations du contrat de travail

Augmentation reliée à l'évolution du PIB

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, mentionne que la Sûreté nous a présenté, au dernier CPC, les résultats de l'évolution du PIB produit par Statistique Canada, de même qu'un communiqué du Conseil du trésor faisant état qu'aucune augmentation n'est consentie pour l'année 2013. Il est mentionné qu'à première vue nous ne sommes pas d'accord avec la méthode de calcul du Conseil du

trésor et que nous avons demandé la présence de ces derniers et de notre actuaire à la prochaine rencontre du CPC (9 décembre 2013) pour discuter ce dossier.

Texte du RRMSQ

M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que, à la suite du décret adoptant les textes du régime de retraite, il produira un bulletin provincial pour informer les membres de certaines modifications apportées au régime, telles que :

- L'opportunité pour les membres de pouvoir effectuer une demande de rachat pour une période de congé sans traitement pris après le 12 décembre 2000 et pour lequel aucune demande de rachat n'a été faite, ou que la demande de rachat a été refusée par la CARRA au motif qu'elle a été produite six mois après le retour au travail du membre.
- La rente au conjoint qui peut être bonifiée à 60 % en respectant certaines conditions.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER

- Ø Grief - Révision de la structure des enquêtes 2013
- Ø Griefs - Promotion 120 jours
- Ø Grief 23267 - Membre intégré PAHV et congédié à l'expiration de sa probation
- Ø Grief 23268 - Membre permanent congédié
- Ø Grief 28070 - Membre avec des LFP non considéré pour un emploi
- Ø Griefs 31204, 28780, 28795 et 31674 - Tri sécuritaire
- Ø Mission de l'ONU à Haïti - Candidature refusée par la GRC
- Ø Mission de l'ONU à Haïti - Candidature non retenue par la DRIP
- Ø Mission de l'ONU à Haïti - Districts 1, 6 et 10
- Ø Spécialiste ENSALA versus Enquêteur ERM
- Ø Radiation des dossiers disciplinaires et déontologiques

Grief - Révision de la structure des enquêtes 2013

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'il est toujours en discussion avec la partie patronale pour tenter de convenir d'une entente dans le grief syndical qu'il a déposé le 25 juillet 2013 qui conteste la non-application de certaines règles de placement lors de la révision de la structure des enquêtes malgré que ce grief soit inscrit à l'ordre du jour du Comité paritaire et conjoint.

Ce grief conteste entre autres la décision de la partie patronale de ne pas avoir considéré les services d'enquêtes sur le crime organisé en fermeture d'unité ainsi que des placements du directeur général au GQG et au QGQ.

M. Boucher ajoute qu'il sera demandé en Comité paritaire et conjoint que ce grief soit inscrit à l'arbitrage accéléré si aucune entente ne peut être conclue dans ce dossier.

Griefs - Promotion 120 jours

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il est en attente des preuves de paiement dans le dossier des griefs qui contestaient la décision de la partie patronale d'attendre systématiquement

120 jours avant d'octroyer les promotions alors que les membres étaient placés dans leur nouvelle fonction en prêt de personnel.

M. Boucher ajoute qu'il pourra procéder à la fermeture de ces 35 griefs dès qu'il aura reçu les preuves de paiement.

Grief 23267 - Membre intégré PAHV et congédié à l'expiration de sa probation

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que M^e Nathalie Faucher, arbitre de grief, a rendu sa décision dans le grief 23267. Le membre contestait la décision de la Sûreté du Québec de l'avoir congédié sous prétexte qu'il ne possédait pas les aptitudes et les qualifications requises pour accomplir les tâches de policier à la Sûreté du Québec. M^e Faucher a rejeté le grief et maintenu le congédiement.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, rappelle que la plaidoirie avait été effectuée par M^e André Fiset dans ce dossier et que ce dernier recommande à l'APPQ de ne pas en appeler de la décision devant la Cour supérieure. M. Boucher mentionne que le grief sera fermé lors de la prochaine réunion des membres du Bureau exécutif.

Grief 23268 - Membre permanent congédié

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que M^e André Dubois, arbitre de grief, a rendu sa décision dans le grief 23268. Le membre contestait la décision de la Sûreté du Québec d'avoir procédé à son congédiement sous prétexte qu'il ne possédait pas les aptitudes et les qualifications requises pour accomplir les tâches de policier à la Sûreté du Québec. M^e Dubois a rejeté le grief et a maintenu le congédiement.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, rappelle que le membre a été représenté par M^e Alain Rousseau et que ce dernier recommande à l'APPQ de ne pas en appeler de la décision devant la Cour supérieure. M. Boucher ajoute que le grief sera fermé lors de la prochaine réunion des membres du Bureau exécutif.

Grief 28070 - Membre avec des LFP non considéré pour un emploi

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que le grief 28070 a été fermé lors d'une assemblée des membres du Bureau exécutif. Le membre contestait la décision de la Sûreté du Québec de ne pas l'avoir considéré pour un emploi à cause de ses limitations fonctionnelles permanentes.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, rappelle que l'arbitrage avait été suspendu dans ce dossier et qu'une entente était survenue avec la partie patronale. Ayant reçu la confirmation du respect des engagements contenus dans l'entente, M. Boucher a donc procédé à la fermeture de ce grief.

Griefs 31204, 28780, 28795, 31196, 31202 et 31674 - Tri sécuritaire

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'une entente est intervenue avant l'audition de ces dossiers devant l'arbitre. Le membre contestait entre autres la décision de la Sûreté du Québec de ne pas l'avoir considéré pour un emploi en promotion parce qu'une promotion lui avait déjà été refusée pour un autre emploi à cause de ses antécédents disciplinaires. L'entente prévoit que le membre sera considéré pour cet emploi et que le dossier suivra la procédure prévue à la politique de gestion EMP.PLAC.-35.

Mission de l'ONU à Haïti - Candidature refusée par la GRC

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la candidature d'un membre a été refusée par la GRC pour une mission de l'ONU à Haïti en février parce que la radiation de son dossier disciplinaire était trop récente.

Des représentations ont été faites à la partie patronale et la candidature de ce membre sera soumise à nouveau à la GRC pour le prochain contingent dont le départ est prévu pour le mois d'août 2014.

Mission de l'ONU à Haïti - Candidature non retenue par la DRIP

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la DRIP a retiré la candidature d'un membre et ne l'a pas

recommandé pour la mission de février 2014 parce que son chef d'une mission précédente ne l'avait pas recommandé pour une prochaine mission malgré une évaluation de beaucoup supérieure à la moyenne produite par son supérieur lors de cette même mission antérieure.

Des représentations ont été effectuées auprès de la partie patronale et nous sommes en attente de leur décision dans ce dossier.

Mission de l'ONU à Haïti - Districts 1, 6 et 10

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction avoir été mis au courant par un directeur qu'un commandant de district l'avait informé que les membres des districts 1, 6 et 10 ne seraient plus libérables pour les prochaines missions de l'ONU à Haïti parce que l'État-major avait pris la décision de ne plus rembourser les postes pour les membres libérés.

Des représentations ont été effectuées et il a été rappelé à la partie patronale que la libérabilité des membres doit être évaluée de façon individuelle et non par district. Nous sommes également en attente d'une décision de la partie patronale dans ce dossier.

Spécialiste ENSALA versus Enquêteur ERM

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a des discussions au sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion pour abolir la fonction de spécialiste ENSALA à l'ERM Montérégie et convertir ces emplois en emplois d'enquêteur à l'ERM. La partie patronale procéderait alors par assignation.

Radiation des dossiers disciplinaires et déontologiques

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, demande aux directeurs de rappeler aux membres l'importance de demander la radiation de leur dossier disciplinaire ou déontologique lorsque le délai pour le demander le permet, puisque cela éviterait dans bien des cas des retards dans l'octroi d'une promotion éventuelle.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Ø Maison La Vigile
- Ø Commandite à la campagne Centraide par le Fonds humanitaire
- Ø Vacances lors d'un retour progressif
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Rapport du comité SST
 - La Romaine
 - Enquête d'accident Donovan Lagrange
- Ø Comité de Coordination
 - Katia Hadouchi
- Ø Comité d'Équipement
 - Habits de motoneige
 - Achat de camions
 - Col roulé
 - Tee-shirt
 - Ceinturon
 - Simulateur de conduite
 - Gym versus Remboursement de la TVQ
 - Annexe « C » - Retour au travail (30 jours)
 - Défibrillateur - 2^e phase débutée - Malaise des membres de Joliette
 - Veste pare-balles pour femme
 - Étui AAF ALS
 - Gants d'hiver pour les membres des pelotons d'urgence auxiliaire
 - Équipement pour enquêteurs sur des perquisitions dynamiques
 - Nouvelles bottes GI
 - Droit de regard sur le choix des véhicules de patrouille versus Bulletin 3
 - V/R usagés pour la filature
 - Masque respiratoire SIJ inadéquat - Événement à Lac-Mégantic
- Ø Comité de Notation
- Ø Politique de harcèlement

Maison La Vigile

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'il avait fait une relance avec

M. Jacques-Denis Simard et le président, M. Yves Crépeault, afin de tenir une rencontre pour explorer la possibilité de venir en aide à la Maison La Vigile en faisant l'achat du bâtiment. Les dates proposées en novembre ne correspondaient pas avec les plages libres de nos agendas; il y aura relance auprès de M. Simard au début de 2014.

Commandite à la campagne Centraide par le Fonds humanitaire

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la pratique est que le Fonds humanitaire donne annuellement un montant à Centraide qui correspond à la participation de l'APPQ. M. Rolland explique que ce don déroge des statuts du Fonds et que, si les membres désirent que l'APPQ se retire, il fera la correction pour l'année 2014.

Vacances lors d'un retour progressif

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que la position qu'il prend est que le membre a droit aux dispositions du contrat de travail et qu'en vertu de ce dernier, si le ratio n'est pas atteint, il est en droit de prendre des vacances même lors d'un retour progressif. M. Rolland explique toutefois que le membre ne peut se servir de ses vacances pour écourter son retour progressif.

Arbitrages en cours

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée des arbitrages en cours en faisant un bref survol des dossiers.

Grief # 29894

M. Rolland explique qu'il y a eu une journée d'audition le 22 novembre dernier, qu'il a commencé son témoignage et que la prochaine rencontre est prévue pour le 9 décembre prochain; les deux autres dates sont le 14 février et le 4 mars 2014.

Grief # 26785

M. Rolland explique que le membre a été blanchi en discipline en rapport à une absence en maladie. M. Rolland explique qu'il fera une nouvelle représentation dans le dossier de grief pour éviter un arbitrage inutile.

Grief # 30302

M. Rolland explique que le dossier est remis à M^e Marco Gaggino et que nous sommes à l'étape de la sélection des dates d'audition.

Grief # 30163

M. Rolland informe les membres de l'assemblée que l'arbitre, M^e Gagnon, a rendu sa décision le 2 décembre dernier. La décision donnait raison à la Sûreté du Québec. M^e Rousseau fait présentement l'analyse de la décision pour voir si nous allons en évocation devant la Cour du Québec.

Rapport du comité SST

La Romaine

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il est allé faire une visite du poste de La Romaine en compagnie du directeur de la Côte-Nord, M. Gaétan Boulianne, afin de procéder à une analyse d'accident. La visite prévue en septembre a dû être annulée à cause de la température peu clémente; la visite s'est donc déroulée du 5 au 8 novembre et nous avons rencontré les membres impliqués dans le dossier, le 4 décembre, à Québec.

Enquête d'accident Donovan Lagrange

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'il a participé à une rencontre de la CSST avec le directeur de Laurentides-Lanaudière, M. Mathieu Sauvageau, qui portait sur la conclusion du rapport d'enquête d'accident dans le dossier de Donovan Lagrange.

Trois points dérogatoires ont été retenus, soit la visibilité, l'organisation du travail et les équipements. Un comité d'experts a été formé par le service de Santé et le BST.

L'APPQ fera partie du comité à partir de janvier 2014. La Sûreté du Québec conteste présentement les dérogations ainsi que les délais. La date de délai pour la mise en place de mesures correctrices est le 30 mars 2014.

Comité de Coordination

Katia Hadouchi

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que, dans ce dossier, nous sommes toujours en attente des résultats de l'enquête ministérielle menée par le SPVM.

Comité d'Équipement

Habits de motoneige

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que le comité s'est réuni le 2 décembre dernier. Parmi les sujets discutés lors de la rencontre, il y eut les habits de motoneige en projet pilote pour janvier 2014.

Achat de camions

Il fut aussi question de l'achat de camions pour le GTI et pour les cinq plateformes de la Sûreté du Québec et un pour les Crimes contre la personne; en tout, 10 véhicules (sept à essieux simples, trois à essieux doubles) seront habillés et distribués prochainement.

Col roulé

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que le col roulé sera distribué pour l'hiver 2014-2015.

Tee-shirt

M. Rolland indique aussi que nous sommes présentement à développer le dossier pour un tee-shirt en *dry fit* afin de réduire l'inconfort lors de journée de travail chaude.

Ceinturon

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que la direction des Ressources matérielles a procédé à un appel d'offres pour la confection d'un nouveau modèle de ceinturon ergonomique. M. Rolland explique que, lors de sa présence à la table technique de l'APSAM, le SPVM nous a fait part de l'évaluation et expertise qu'ils ont faites sur le ceinturon. Nous avons fait une demande pour avoir une copie de leur PowerPoint.

Simulateur de conduite

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que le Service de police de la Ville de Québec vient de faire l'acquisition d'un simulateur de conduite. Cet outil de prévention a permis de réduire les accidents de 35 %. Ce dossier sera documenté et nous ferons une présentation au service des Ressources matérielles afin de démontrer le bien-fondé d'un tel outil de travail.

Gym versus Remboursement de la TVQ

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la procédure de remboursement a débuté. Le retard dans la procédure provenait du fait que nous étions en attente d'une réponse pour le remboursement de la TVQ. M. Rolland annonce donc que le maximum remboursable est maintenant de 274,94 \$, ce qui correspond à 250 \$ plus la TVQ.

Annexe « C » - Retour au travail (30 jours)

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que, pour les retours au travail en vertu du projet pilote, nous avons les statistiques suivantes : six médecins ont accepté un retour au travail, quatre l'ont refusé et 19 demandes sont présentement en attente de réponse.

Défibrillateur - 2^e phase débutée - Malaise des membres de Joliette

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que la dernière rencontre à laquelle il a assisté est celle du 26 septembre dernier. Lors de cette rencontre, il fut discuté du

déploiement de la phase 2, qui consiste à équiper la flotte complète de véhicules marqués.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée, en réponse à la demande d'un directeur, qu'une rencontre du comité se déroule présentement à Montréal, qu'il n'a pas été mis au courant de l'événement de Joliette (mauvais fonctionnement de l'appareil) et qu'il va dès son retour en faire part à son vis-à-vis.

Veste pare-balles pour femme

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il a fait une représentation au comité d'Équipement concernant la problématique de la veste pare-balles pour les agentes. L'approche que nous proposons est de faire les vestes sur mesure plutôt que de forcer un ajustement avec une autre veste provenant du stock régulier.

Étui AAF ALS

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la demande a été faite pour que les membres en uniforme qui font un travail administratif puissent avoir l'étui de pistolet ALS.

M. Rolland informe l'assemblée que, présentement, l'étui est en rupture de stock et que son approvisionnement est difficile. Pour ce qui est d'une éventuelle distribution, ce serait du cas par cas.

Gants d'hiver pour les membres des pelotons d'urgence auxiliaire

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée que la demande a été faite auprès du service des Ressources matérielles. Ils nous ont informés qu'ils procéderont à une évaluation de coût et qu'ils nous donneront un retour dans les meilleurs délais.

Équipement pour enquêteurs sur des perquisitions dynamiques

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'il fera une représentation auprès de la Sûreté du Québec afin que les enquêteurs puissent être équipés du matériel nécessaire pour procéder à ce genre de frappe.

Nouvelles bottes GI

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'une nouvelle botte de travail sera disponible prochainement. Le modèle retenu est similaire au GI, soit une botte légère de 200 g et une botte d'hiver de 400 g.

Droit de regard sur le choix des véhicules de patrouille versus Bulletin 3

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'une relance sera faite auprès de l'inspecteur-chef Ghislain Gervais afin que l'entente survenue avec M. Michel Dumas, son prédécesseur, soit respectée.

V/R usagés pour la filature

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'il est en désaccord avec un projet d'achat de véhicules usagés. M. Rolland demande à M. Alphé Simard de le tenir au courant de tout développement dans ce dossier.

Masque respiratoire SIJ inadéquat - Événement à Lac-Mégantic

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée qu'il fera des représentations dans ce dossier auprès de la Sûreté du Québec. L'information qui fut recueillie par notre directeur de l'Estrie, M. Sylvain Paquette, indique que les masques de protection sont inadéquats contre certaines émanations.

Comité de Notation

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe les membres de l'assemblée qu'à la suite d'une discussion avec la capitaine Nathalie Barbeau le comité de Notation devrait reprendre du service en janvier 2014.

Politique de harcèlement

M. Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, informe les membres de l'assemblée que la prochaine rencontre du comité de Coordination est prévue pour le 10 décembre 2013 et qu'il soulèvera le point à nouveau auprès de M. Richard Laliberté, chef du service de Santé et sécurité de la Sûreté du Québec.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Ø Comité d'Investissement
 - Usine cogénération
 - Placement en Chine
 - Rebalancement du volet flexible au 30 septembre 2013
- Ø Rapport du comité des Finances
- Ø Liste des chèques
- Ø État des résultats comparatifs
- Ø Big Ten - Étude d'expérience - Mortalité
- Ø ACP
- Ø Contrat EFFICOM
- Ø Communication assurances
- Ø Conseil de direction de mars et CRDP
- Ø Croix Bleue
- Ø Entente DPA Assurances
- Ø Entente ALBI Le Géant
- Ø Maison La Vigile
- Ø Calendrier APPQ

Comité d'Investissement

Usine cogénération

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, discute de l'investissement dans une usine cogénération à huis clos.

Placement en Chine

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a confirmation que les frais de UBS seront de 0,9 %. De plus, la transaction devait avoir lieu vers le 15 novembre 2013. M. André Graveline approuvera les transferts entre gestionnaires.

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, mentionne également que, pour le placement privé, l'Industrielle-Alliance a remis les documents de confidentialité à M^e Marc-Olivier Tremblay qui a révisé les documents. Le document sera signé par

l'Industrielle-Alliance et remis au projet d'investissement privé. Le comité s'engage à confirmer les détails de la transaction lorsque tous les éléments seront finalisés. Le comité confirme son intention d'utiliser, si possible, le *cash flow* courant pour faire la transition vers le placement privé.

Rebalancement du volet flexible au 30 septembre 2013

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction que, selon le tableau préparé par l'Industrielle-Alliance, le contenu étranger est à 3,82 % au-dessus de la cible, ce qui exigerait un transfert de 176 000 \$. Considérant que des transferts importants devaient avoir lieu vers le 15 novembre 2013 afin de permettre l'investissement de 6 M\$ dans les China A Shares, il est décidé à l'unanimité qu'il n'y aura pas de rebalancement au 30 septembre, mais que le comité en tiendra compte lors de l'investissement en Chine.

Rapport du comité des Finances

Le rapport du comité des Finances a été déposé et adopté en assemblée.

Liste des chèques

La liste des chèques a été déposée et adoptée en assemblée.

État des résultats comparatifs

Une présentation est faite sur l'état des résultats comparatifs au 30 novembre 2013.

Les écarts les plus importants sont dans les frais de déplacement arbitrage, frais de déplacement du CREF, observateur entrevue et discipline et grief. Cependant, les frais d'avocats à l'externe sont nettement en baisse ainsi que la téléphonie. Nous devrions donc nous diriger vers un budget équilibré.

Big Ten - Étude d'expérience - Mortalité

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres de l'assemblée qu'une présentation a été faite au Big Ten concernant notre étude de mortalité. En effet,

l'Association a noté que, dans les 10 dernières années, l'âge moyen de décès se situait nettement en bas des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de calcul du RRMSQ. M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, a fait la présentation avec M. Claude Blais, vice-président aux Griefs et à la formation, et notre actuaire-conseil afin de partager nos études et démontrer les écarts qu'il peut y avoir en fonction de l'âge de décès et l'hypothèse utilisée au niveau de l'espérance de vie en lien direct avec la solvabilité des régimes.

ACP

Il y a une discussion afin de regarder la possibilité de joindre les rangs de l'Association canadienne des policiers. Les coûts sont cependant élevés mais, de façon stratégique, il serait pertinent de pouvoir s'asseoir à cette table afin de partager différentes informations. Nous serons les hôtes du Big Ten en octobre 2014. Il faudra tenir le Conseil de direction au courant des différentes démarches puisque nous sommes en attente de divers documents de l'ACP pour analyse.

Contrat EFFICOM

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres de l'assemblée qu'il a demandé que la revue *Au Devoir* soit dorénavant en quatre couleurs impression, mais que celle-ci passerait alors de quatre à trois publications et qu'il y aurait une diminution du retour de redevance de 14 000 \$ à 12 500 \$ par mois.

Communication assurances

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres du Conseil de direction que la communication pour le sommaire des assurances a été envoyée aux retraités sous la forme présentée au dernier Conseil de direction.

Retraité : sommaire des protections.

Cependant, pour ce qui est des membres actifs, le tout a été mis à l'intérieur de l'agenda du patrouilleur avec d'autres informations syndicales. Un résumé des autres informations est fait en Conseil de direction.

Actif : agenda du patrouilleur.

Conseil de direction de mars et CRDP

Le prochain Conseil de direction de mars aura lieu à l'Hôtel Plaza Québec ainsi que le CRDP. Les dates retenues sont les 18, 19, 20 et 21 mars 2014. Le CRDP aura lieu le 20 mars.

Croix Bleue

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, informe les membres de l'assemblée que les négociations pour renouveler ou pour changer le système informatique aux assurances continuent. Un résumé est fait au Conseil de direction des forces et faiblesses de la présentation de la Croix bleue. Nous pourrions nous servir de leur système, à distance. Une carte Croix Bleue/APPQ serait remise pour chacun des assurés. Leur système prévoit l'utilisation des téléphones intelligents au niveau de la transmission des factures. De plus, le système prévoit le paiement direct. Il faut cependant évaluer nos coûts de développements et de mise à niveau afin de s'assurer que nos économies compensent pour le coût élevé du produit, soit 3 % du volume.

Entente DPA Assurances

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique qu'il s'agit d'une entente corporative qui vise les entrepreneurs ou leur conjoint et dont les services ne sont pas offerts par Belair. Les services énumérés sont les suivants :

- Propriété à revenus de plus de six logis
- Bâtiment commercial
- Syndicat de copropriété
- Bureau professionnel (comptable, notaire, avocat, etc.)
- Service de la santé (médecin, psychologue, physiothérapeute, chiropraticien, etc.)
- Garderie
- Agence de placement, voyage, sécurité, etc.
- Responsabilité professionnelle, administrateurs et dirigeants
- Commerce de détail
- Concessionnaire automobile, garage
- Véhicules utilitaires

Entente ALBI Le Géant

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction que ALBI Le Géant offre à tous les membres de l'APPQ un rabais de 500 \$ sur l'achat de véhicule. Il s'agit d'un rabais applicable à la fin de la négociation avec le vendeur, les détails seront expliqués lors de la promotion.

Maison La Vigile

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, mentionne que l'Association est à vérifier certaines factures déposées par La Vigile. Il semble y avoir un problème d'interprétation au contrat et une rencontre devra avoir lieu entre le directeur de La Vigile et les représentants de l'Association. M. Chrystian Leclerc, représentant de l'Association, fait aussi un résumé des discussions au Conseil d'administration de La Vigile sur l'embauche de certaines personnes et suit le dossier de très près afin de s'assurer des meilleures pratiques pour cette maison de thérapie. Il nous explique alors les problèmes de perception qu'il subit puisqu'il prend souvent position contre la volonté de certains dirigeants de la maison de thérapie. Chose certaine, le contrat devra être renouvelé et certaines clauses spécifiées afin de rendre l'entente plus contemporaine à la réalité et à l'évolution des services.

Calendrier APPQ

M. Sylvain Viel demande s'il est possible que les calendriers 2014 soient disponibles pour ces unités puisqu'il y en a qui n'ont rien reçu. M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, explique que la distribution a été faite par la Caisse d'économie et que les calendriers ont été envoyés dans chacun des districts afin qu'ils puissent en faire la distribution. C'est cette étape qui n'a pas été faite l'an dernier et l'Association a dû faire d'autres impressions pour envoi directement aux délégués. M. Roger Dubé mentionne qu'il y en a encore une cinquantaine à Rimouski. Il s'occupera de les lui faire parvenir.



Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl